



2022 NWT YOUTH WATER STEWARDSHIP AND MENTORSHIP GRANT PROGRAM

Grant Information and Eligibility

The Government of the Northwest Territories (GNWT) Department of Environment and Natural Resources (ENR) is pleased to support NWT youth to realize their water stewardship project ideas. Youth engagement and capacity building in water stewardship is important for continued success of *Northern Voices, Northern Waters: The NWT Water Stewardship Strategy* (Water Strategy) and long-term water stewardship in the North.

The NWT Youth Water Stewardship and Mentorship Grant Program provides funding to youth 18-30 years old to lead community projects that support the goals and vision of the Water Strategy.

In 2022 there are two kinds of projects that can be applied for:

- Community Event (maximum \$1,000 grant)
- Community Project (maximum \$3,500 grant)

The deadline to apply is 11:59 pm, Friday, July 31, 2022.

PROGRAMME JEUNESSE DE SUBVENTION ET DE MENTORAT POUR LA GESTION DES EAUX DES TNO 2022

Renseignements et critères d'admissibilité

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est heureux d'aider les jeunes des TNO à concrétiser leurs projets de gestion des eaux. La mobilisation des jeunes et l'accroissement des capacités sont des éléments qui contribuent grandement au succès continu de la démarche intitulée *La voix du Nord, les eaux du Nord : Stratégie sur la gestion des eaux des TNO* (la Stratégie de gestion des eaux) et à la gestion à long terme de cette ressource dans le Nord.

Le Programme jeunesse de subvention et de mentorat pour la gestion des eaux des TNO offre du financement aux jeunes âgés de 18 à 30 ans pour la réalisation de projets communautaires s'inscrivant dans les buts et l'ambition de la Stratégie de gestion des eaux.

En 2022, deux types de projets peuvent faire l'objet d'une demande :

- événement communautaire (subvention maximale de 1 000 \$);
- projet communautaire (subvention maximale de 3 500 \$).

La date limite de dépôt des demandes est le vendredi 31 juillet 2022, à 23 h 59.

Application Eligibility

To be eligible for the program and to receive funding, you must meet the following criteria:

- You are between 18 and 30 years of age, and are an NWT resident.
- You will be the person leading this project.
- Your project is supported by at least one mentor in the NWT, or you are open to having a mentor assigned to you.
- You have a water stewardship project idea that will benefit a community in the NWT, including people and the environment.
- Your project supports the vision and goals of the Water Strategy.
- You have a detailed plan to successfully complete the project, and are looking for a maximum of \$1000 in funding to lead a Community Event, or up to \$3,500 in funding to lead a Community Project.
- Your project will be completed by March 31, 2023.
- You are open to attending Water Strategy Aboriginal Steering Committee meetings and or Annual Water Stewardship Strategy Implementation Workshops to explain the project.
- Your project has a sponsoring organization that is eligible to enter a Standard Contribution Agreement with the GNWT and willing to administer funds if your application is successful.

Admissibilité des demandes

Pour être admissible au programme, vous devez :

- avoir entre 18 et 30 ans et être un résident des TNO;
- être la personne qui dirigera le projet soumis;
- avoir trouvé au moins un mentor aux TNO pour votre projet, ou accepter que le MERN en trouve un pour vous;
- proposer un projet de gestion des eaux qui profitera à une collectivité des TNO, tant ses membres que son environnement;
- présenter un projet s'inscrivant dans les buts et l'ambition de la Stratégie de gestion des eaux;
- disposer d'un plan détaillé pour mener à bien le projet et être à la recherche d'un financement maximal de 1 000 \$ pour tenir un événement communautaire ou un financement maximal de 3 500 \$ pour mener un projet communautaire;
- prévoir terminer votre projet au plus tard le 31 mars 2023;
- accepter d'assister à des réunions du Comité directeur autochtone sur la Stratégie de gestion des eaux et à des ateliers annuels sur la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des eaux pour expliquer le projet;
- bénéficier de l'appui d'un organisme parrain qui est apte à conclure un accord de contribution type avec le GTNO et qui accepte d'administrer votre subvention si votre demande est retenue.

Application Guidelines

To get started, review the application materials and FAQ's, compile your project ideas and discuss your ideas with others. Contact us if you have any questions (nwtwaterstewardship@gov.nt.ca).

Brainstorm: Take some time to think about project ideas and how they contribute to water stewardship. Also think about the benefits of your project to you and others in your community.

Set goals: Clarify your project goals and make sure they are specific, realistic and meaningful.

Mentor: Mentors are people you trust who will provide support and advice on your project throughout planning and implementation. Mentors can help you plan and connect you with people who can help you maximize the benefits of your project. These could be members of your community such as Elders, teachers, coaches, members of the [Water Strategy Aboriginal Steering Committee \(ASC\)](#), members of community organizations, or other networks.

Research: Talk to your peers and community members and make sure your project focuses on supporting water stewardship and is important to people and the environment.

Sponsoring Organization: A sponsoring organization is any organization that is eligible to enter a Standard Contribution Agreement with the GNWT and willing to administer the financial part of your project grant. These organizations include: Indigenous and community governments and organizations, non-for profit organizations, resource boards, regulatory boards and universities, colleges and high schools. Please contact us if you are having trouble securing a sponsoring organization (nwtwaterstewardship@gov.nt.ca).

Lignes directrices pour soumettre une demande

Pour commencer, prenez le temps d'examiner les documents joints à la demande ainsi que la foire aux questions, de rassembler vos idées de projets et d'en discuter avec d'autres personnes. Communiquez avec nous si vous avez des questions (nwtwaterstewardship@gov.nt.ca).

Réflexion : Réfléchissez à des projets et à ce qu'ils apporteraient à la gestion des eaux. Pensez aussi à leurs retombées positives pour vous et vos concitoyens.

Objectifs du projet : Définissez clairement les objectifs de votre projet, en vous assurant qu'ils sont précis, réalistes et pertinents.

Mentor : Un mentor est une personne de confiance qui vous conseillera et vous épaulera dans la planification et la réalisation de votre projet. Les mentors peuvent vous aider à planifier votre projet et à créer des relations pour que vous puissiez en maximiser les retombées. Il peut s'agir d'un membre de votre collectivité, comme un aîné, un professeur, un instructeur, un membre du [Comité directeur autochtone sur la Stratégie de gestion des eaux \(ASC\)](#), ou d'un organisme communautaire ou, encore, d'une personne venant d'un autre réseau.

Recherche : Parlez à vos pairs et à des gens de votre collectivité, et assurez-vous que votre projet porte sur la gestion des eaux et qu'il sera significatif pour la population et l'environnement.

Organisme parrain : Vous devez trouver un organisme parrain qui est apte à conclure un accord de contribution type avec le GTNO et qui accepte d'administrer le volet financier de la subvention. Parmi ces organismes, mentionnons les gouvernements et organismes autochtones, les administrations et organismes communautaires, les organismes sans but lucratif, les offices des ressources, les offices de réglementation, les universités et les collèges. Si vous avez de la difficulté à trouver un organisme parrain, écrivez-nous à nwtwaterstewardship@gov.nt.ca.

Completing an Application

The application asks you for information about yourself and your consent to disclose this information, as well as information about your community, your project and the activities you want to do. It also asks you to identify the resources and money you need and how they will be used. Please use clear language in your application.

To apply, please visit www.nwtwaterstewardship.ca and follow the links to apply online.

Applications will be accepted until
Friday, July 31, 2022 at 11:59 pm MST.

If you have questions about the application, please contact us by email (nwtwaterstewardship@gov.nt.ca) or phone (867-872-6433).

Application Approval Process:

- You will receive notification via email that we have received your application.
- Members of the Water Strategy Aboriginal Steering Committee (ASC) will review and evaluate each application and determine a final list of approved grant recipients.
- We will get in touch with all applicants to share the decisions made about your application. Not all projects that meet the eligibility criteria may be selected due to budget restraints.

If your application is successful, we will ask for the following commitments:

- **Financial responsibility:** The funds must be used as planned. You and your sponsoring organization are responsible for providing documentation of expenditures. We will provide you with a template for financial reporting and ask that you keep receipts.
- **Reporting:** You will be asked to provide a short video summary of your project, what you learned, what worked well and what could have been improved. There will also be a one-page summary form to complete. We will also ask you to share project pictures and stories!
- **Sharing with others:** You likely learned a lot through your project that will benefit other projects and inspire other young leaders. We will work with you to share your story with others, including through opportunities such as the Annual Water Stewardship Strategy Implementation Workshop and relevant youth gatherings.

Remplir une demande

Vous devrez indiquer dans le formulaire des renseignements sur vous-même et votre consentement à la divulgation de ces renseignements ainsi que des informations sur votre collectivité, votre projet et les activités que vous voulez réaliser. Il vous faudra également faire état des ressources et du financement dont vous avez besoin et de l'utilisation que vous en ferez. Veuillez répondre au formulaire de manière claire.

Pour présenter votre demande en ligne, veuillez consulter le site www.nwtwaterstewardship.ca/fr et suivre les liens.

Les demandes seront acceptées jusqu'au
vendredi 31 juillet 2022, à 23 h 59 (HR).

Si vous avez des questions concernant la demande, écrivez-nous à nwtwaterstewardship@gov.nt.ca ou appelez-nous au 867-872-6433.

Processus d'approbation des demandes :

- Vous recevrez un accusé de réception par courriel.
- Les membres du Comité directeur autochtone (CDA) sur la Stratégie de gestion des eaux évalueront chaque demande et dresseront la liste finale des projets retenus.
- Tous les demandeurs seront informés de la décision concernant leur demande. Certains projets satisfaisant aux critères d'admissibilité pourraient être refusés en raison de contraintes financières.

Si votre projet est retenu, vous devrez prendre les engagements suivants :

- **Responsabilité financière :** Les fonds devront être utilisés comme prévu. Vous et votre organisme parrain serez tenus de fournir les preuves des dépenses engagées, et nous mettrons à votre disposition un modèle de rapport financier. Vous devrez donc conserver vos reçus.
- **Rapport :** Vous devrez produire un résumé de votre projet, de vos apprentissages, des points forts et des lacunes. Vous aurez également un formulaire de résumé d'une page à remplir. Nous vous demanderons aussi de nous transmettre des photos et des témoignages.
- **Mise en commun :** Grâce à votre projet, vous apprendrez probablement beaucoup de choses qui seront utiles pour d'autres initiatives et qui inspireront d'autres jeunes leaders. Nous travaillerons avec vous pour faire connaître votre histoire, par exemple à l'atelier annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des eaux et à des rassemblements de jeunes.

Frequently Asked Questions (FAQs)

Who can apply for funds through the NWT Youth Water Stewardship and Mentorship Grant Program?

The NWT Youth Water Stewardship and Mentorship Grant Program is open to NWT residents between 18 and 30 years of age. Applicants must be passionate about supporting water stewardship in the NWT and committed to leading the project with the support of a mentor.

Why do I need a sponsoring organization to administer the funds?

NWT Youth Water Stewardship and Mentorship Program grants are administered through a Contribution Agreement. There are a number of requirements (e.g., Commercial General Liability Insurance, financial reporting) that must be met to be eligible for a Standard Contribution Agreement with the GNWT. Most individuals do not meet these requirements, but many organizations and governments do.

A sponsoring organization is any organization that is eligible to enter a Standard Contribution Agreement with the GNWT and willing to administer the funds if your application is successful. Eligible organizations often include: Indigenous and community governments and organizations, non-profit organizations, resource boards, regulatory boards and universities and colleges. Please contact us if you are having trouble securing a sponsoring organization (nwtwaterstewardship@gov.nt.ca).

How much money can I apply for?

Community Event projects are for short events (one or two days) and you can apply for a maximum of \$1,000. Community Projects are for more complex and longer projects and you can apply for up to \$3,500. Community Project applications should include more information about the project idea and plan, including a detailed budget. Other organizations in your community may also have funding or in-kind support that they can offer your project. **Please note that any wages or honoraria to be earned by the applicant are not eligible for funding.** The intent of the grant program is to fund multiple smaller projects.

I do not have a mentor yet. Can I still apply?

Applicants are encouraged to seek a mentor in the NWT willing to provide support and advice on your project throughout planning and implementation. These could be members of your community, such as Elders, teachers, coaches, members of the [Water Strategy Aboriginal Steering Committee](#), members of community organizations, or other networks. If you have not yet secured a mentor, you are still eligible to apply as long as you are open to working with us to identify a suitable mentor.

Foire aux questions (FAQ)

Qui peut présenter une demande au titre du Programme jeunesse de subvention et de mentorat pour la gestion des eaux des TNO?

Le Programme jeunesse de subvention et de mentorat pour la gestion des eaux des TNO est ouvert aux résidents des TNO âgés de 18 à 30 ans. Le demandeur doit être un passionné de gestion des eaux aux TNO et s'engager à mener son projet avec l'aide d'un mentor.

Pourquoi dois-je faire appel à un organisme parrain pour l'administration des fonds?

Les subventions accordées en vertu du programme sont administrées dans le cadre d'accords de contribution. Pour pouvoir conclure un accord de contribution type avec le GTNO, il faut remplir plusieurs exigences (p. ex. assurance responsabilité civile entreprise, rapports financiers), ce que bon nombre d'organisations et d'administrations publiques peuvent faire, mais non les particuliers.

Un organisme parrain est une organisation qui est apte à conclure un accord de contribution type avec le GTNO et qui accepte d'administrer votre subvention si votre demande est retenue. Parmi les organisations couramment admissibles, mentionnons les gouvernements et organisations autochtones, les administrations et organismes communautaires, les organismes sans but lucratif, les offices des ressources, les offices de réglementation, les universités et les collèges. Si vous avez de la difficulté à trouver un organisme parrain, écrivez-nous à nwtwaterstewardship@gov.nt.ca.

Quel montant puis-je demander?

La catégorie des événements communautaires s'applique à des événements de courte durée (un ou deux jours) pour lesquels vous pouvez demander un maximum de 1 000 \$. La catégorie des projets communautaires s'applique à des projets plus complexes et de plus longue durée pour lesquels vous pouvez demander jusqu'à 3 500 \$. Les demandes relatives à des projets communautaires doivent comporter plus d'informations sur l'idée et le plan associés au projet, y compris un budget détaillé. D'autres organismes de votre collectivité peuvent également soutenir votre projet financièrement ou en nature. **Veillez noter le salaire ou les honoraires à percevoir par le demandeur ne peuvent faire l'objet d'un financement.** Le but du programme de subventions est de financer plusieurs petits projets.

Je n'ai pas encore trouvé de mentor. Puis-je tout de même présenter une demande?

Nous vous encourageons à chercher aux TNO un mentor qui acceptera de vous conseiller et de vous épauler dans la planification et la mise en œuvre de votre projet. Il peut s'agir de quelqu'un de votre collectivité, comme un aîné, un professeur, un instructeur, un membre du [Comité directeur autochtone sur la Stratégie de gestion des eaux](#) ou d'un organisme communautaire, ou encore d'une personne venant d'un autre réseau. Si vous n'avez pas encore de mentor, vous pouvez quand même faire votre demande, tant que vous acceptez de collaborer avec le MERN pour trouver la bonne personne.

Frequently Asked Questions (FAQs) (continued)

Does the NWT Youth Water Stewardship and Mentorship Grant Program provide support other than funds?

Yes! In addition to funding, we aim to support successful applicants throughout their project by helping to connect youth with helpful resources, such as our water partners, potential mentorship opportunities and other reference and guidance material to help make projects successful.

How do I submit my application?

The application form is online at www.nwtwaterstewardship.ca.

Applications will be accepted until

Friday, July 31 2022 at 11:59 pm MST.

How will I know if my application has been received?

You will receive a confirmation email that we have received your application via email. If you do not receive this confirmation within one week, please send us an email letting us know you applied but did not receive a notification (nwtwaterstewardship@gov.nt.ca).

How do you determine which projects to fund?

The Water Strategy Aboriginal Steering Committee will review and evaluate each application and determine a final list of approved grant recipients by **August 30, 2021**.

Priority will be given to projects that clearly demonstrate how their project actively promotes water stewardship and engages their community in water stewardship activities.

We will get in touch with all applicants to share the decisions made about your application.

How long do I have to complete my project?

Your project must be completed by March 31, 2023. Any grant funds not spent by that date must be returned to the GNWT.

If you have more questions, please contact us by email (nwtwaterstewardship@gov.nt.ca) or phone 867-872-6433.

Foire aux questions (FAQ) (suite)

Mis à part le financement, est-ce que le programme comporte d'autres formes de soutien?

Oui! Outre le financement, nous comptons appuyer les demandeurs retenus tout au long de leur projet en les mettant en relation avec des ressources utiles, comme nos partenaires en gestion des eaux, ou avec des mentors possibles, et en leur fournissant des documents de référence et d'orientation qui les aideront à faire de leur projet un succès.

Comment soumettre une demande?

Le formulaire de demande est disponible en ligne au www.nwtwaterstewardship.ca/fr.

Les demandes seront acceptées jusqu'au **vendredi 31 juillet 2022, à 23 h 59 (HNR)**.

Comment saurai-je si ma demande a été reçue?

Vous recevrez un accusé de réception par courriel. Si, après une semaine, vous n'avez toujours pas reçu l'accusé de réception, avisez-nous en écrivant à nwtwaterstewardship@gov.nt.ca.

Comment sélectionnez-vous les projets?

Les membres du Comité directeur autochtone (CDA) sur la Stratégie de gestion des eaux évalueront chaque demande et dresseront la liste finale des projets retenus d'ici le **30 août 2021**.

La priorité sera accordée aux projets qui démontrent clairement qu'ils favorisent la gestion de l'eau et qu'ils font participer la collectivité aux activités concernées.

Tous les demandeurs seront informés de la décision concernant leur demande.

Quel délai me sera accordé pour réaliser mon projet?

Vous devrez terminer votre projet au plus tard le 31 mars 2023. Les fonds non utilisés à cette date devront être remboursés au GTNO.

Si vous avez d'autres questions, veuillez nous joindre par courriel à nwtwaterstewardship@gov.nt.ca ou par téléphone au 867-872-6433.